L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 JANVIER 1849.

Imprimé et publié par HAGNE & WEISSE.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI 16 JANVIER 1849.

[illegible]

NOUVELLES D'EUROPE.

[illegible] est arrivé à New-York [illegible] de Liverpool [illegible]

[illegible] M. Drouyn de Lhuys, aux affaires étrangères; M. Léon de Maleville, à l'intérieur; [illegible] à l'instruction publique; le [illegible] à la guerre, M. de Tracy, à la marine; M. Léon Faucher, aux travaux publics; M. [illegible] au commerce; M. Passy, aux finances. M. Odilon Barrot sera président [illegible]

A [illegible] dernières, Paris était tranquille. Le maréchal Bugeaud doit commander l'armée des Alpes, et le général Oudinot doit se rendre à St-Pétersbourg en qualité d'ambassadeur.

Suivant les calculs les plus exacts, Louis-Napoléon aurait reçu 5,500,000 voix et Cavaignac 1,500,000. Les autres candidats ont eu ensemble environ 500,000 voix.

ALLEMAGNE.—Les nouvelles du reste de l'Europe n'offrent pas grand intérêt. Les Hongrois paraissent déterminés à opposer une vive résistance aux Autrichiens, mais il n'y a encore eu aucun engagement. La diète allemande paraissait d'abord disposée à ouvrir des négociations avec l'Autriche, et une proposition a même été présentée dans ce but, mais il est survenu un revirement dans les esprits et la proposition a été repoussée à une majorité de 121 voix. On croit que les députés autrichiens résigneront.

ITALIE.—L'envoyé extraordinaire de France, à son retour de Rome et de Gaëte, a annoncé que le pape avait résolu de se rendre à Paris. La tranquillité règne à Rome, et on était sur le point d'y établir un gouvernement provisoire. L'opinion générale est que les puissances européennes interviendront pour régler à l'amiable le différend entre le pape et ses sujets. Pie IX a été privé de toute puissance temporelle. Le premier ministre a adressé au peuple une proclamation où il déclare que le pape ne peut rentrer dans son ancienne capitale que sous le titre d'évêque de Rome, et que les cardinaux qui l'ont accompagné dans sa fuite devront rester à l'étranger. Les rues de Rome retentissent maintenant des cris de: "Mort au pape!"—"Mort aux cardinaux!"

Il est question en Italie d'une coalition générale ou d'une ligue des différentes puissances de la péninsule dans l'intention de l'Autriche. Charles-Albert se propose de faire subir quelques modifications à son cabinet.

PRUSSE.—La tranquillité règne à Berlin.

RUSSIE.—L'empereur de Russie a positivement refusé de reconnaître la reine d'Espagne, et l'ambassadeur de sa majesté très catholique a dû conséquemment quitter St-Pétersbourg.

Une flotte russe a fait son apparition dans les eaux de Trieste afin d'intimider les Vénitiens.

ANGLETERRE.—Le parlement a été prorogé au 1er février. En Irlande, le procès de Duffy n'est pas encore terminé.

LA [illegible]—La malle est capricieuse. Elle [illegible] les dates régulières de Boston, de Baltimore, de Washington et de Charleston, [illegible] de New-York sont en arrière de deux jours.

AUX CONTRIBUABLES DE LA 2de MUNICIPALITÉ.—Nous appelons l'attention de ceux de nos lecteurs qui ont des propriétés dans la 2de municipalité à l'avis de M. MALCOLM, collecteur.

FEU D'ARTIFICES.—Le feu d'artifices tiré dimanche soir sur la place du Cirque a parfaitement réussi. Une foule immense s'était portée dans le voisinage de la place pour assister à ce spectacle qui, du reste, se renouvellera dimanche prochain.

MASSACHUSETTS.—Le Massachusetts a été appelé dernièrement à élire quatre membres du Congrès. MM. DANIEL P. KING et FLOWERS, whigs, ainsi que M. ALLEN, free soiler, ont été élus à la majorité des suffrages. Dans le quatrième district [illegible]

CONGRÈS.

SÉNAT. [illegible] M. Hale présente des pétitions [illegible]

Le Sénat délibère à huis-clos, jusqu'au moment de l'ajournement, après avoir discuté la proposition de M. Houston relative à la nécessité de construire un chemin de fer entre le Mississipi et San Francisco.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. On se rappelle que les voix étaient également partagées sur [illegible] remboursement du prix d'un esclave enlevé par les Anglais pendant la guerre des Florides. Le speaker déclare qu'il vote dans la négative. Le bill est donc rejeté. M. Sawyer demande la reconsidération du vote.

M. Mead demande la suspension des règles [illegible] Sa motion est repoussée par 20 voix contre 56.

Correspondance de l'Abeille.

WASHINGTON, 6 janvier 1849.

[illegible] M. Lewis Cass, l'ex-candidat, vient de voir sa nomination de chargé d'affaires à Rome [illegible] Sénat [illegible] M. Polk [illegible] mais nous connaissons [illegible] l'honorable chargé d'affaires, et l'indignation est grande contre l'administration et la majorité du Sénat. Si cette dernière assemblée eut été au complet, la nomination de M. Cass aurait certainement été rejetée. [illegible] par 28 voix contre 24. Il y avait neuf sénateurs absents, MM. Calhoun, Hamlin, Webster, Greene, Mangum, [illegible], Johnson, Hannegan et Jefferson Davis. Le vote des deux derniers se neutralisait [illegible]. Sur ces sept membres, sept étaient opposés à la nomination de M. Cass. S'ils avaient été présents [illegible] il y aurait eu 31 voix contre la nomination et 29 pour. [illegible] C'est donc un voyage de découverte que M. Cass va entreprendre. On est en général indigné de cette [illegible] Le général Taylor veut répondre à l'opinion publique, il se hâtera de rappeler de Rome l'étrange ambassadeur que M. Polk vient d'y envoyer.

On est également pressé en haut lieu d'en finir avec la Californie et le Nouveau-Mexique, que M. Polk a donné à entendre qu'il ne refuserait pas absolument de signer un bill renfermant le proviso Wilmot, si l'on tenait à n'organiser définitivement ces nouvelles provinces qu'à la condition d'y interdire l'esclavage. Les démocrates du Sud n'ont-ils pas déjà accepté le proviso Wilmot pour l'Orégon, après avoir qualifié M. Winthrop d'abolitionniste pour un fait semblable! Et d'ailleurs M. Polk est assez mal disposé envers ses sujets du Sud, depuis l'élection du général Taylor. Il n'a aucune espérance dans l'avenir; il se voit condamné à retomber dans cette obscurité profonde d'où il était sorti un instant, [illegible] il serait fort aise d'exercer une petite vengeance à l'endroit du Sud. Il n'a rien à perdre [illegible] car les idées de mars marqueront la fin de son existence politique.

M. Polk a cependant un autre motif pour désirer que la Californie et le Nouveau-Mexique soient promptement organisés. Si la loi est passée avant l'ajournement du Congrès, l'immense patronage qu'elle créera sera exercé par le président au profit des sycophantes qui depuis quatre ans se sont humblement courbés devant lui. Que le Congrès vote des bills avec le proviso Wilmot, et M. Polk les signera, à moins qu'il ne soit intimidé par les menaces.

M. Calhoun n'a pas encore présenté son Adresse au comité spécial; cette lenteur est [illegible] car l'honorable sénateur de la Caroline du Sud avait déclaré que son œuvre serait prête cette semaine. Depuis quatre jours il travaille [illegible] on ne le voit pas au Sénat. On commence à croire que ces délais sont calculés, et que M. Calhoun ne soumettra son Adresse au comité qu'à la veille de la grande réunion du 15, afin de prévenir de trop longs débats et d'emporter les suffrages. Une pareille tactique serait de nature à nuire à la fois au manifeste et à son auteur, car une proposition aussi grave, a besoin d'être longuement discutée. On ne montre plus un très grand empressement à marcher sur les traces de M. Calhoun, dont on commence à démêler les vues intéressées. Toutes les fois que la popularité de l'honorable sénateur déclinait, nous avons vu invariablement surgir une crise. Le Sud a trop souvent combattu pour M. Calhoun personnellement. Toutes les menaces de ce dernier ont augmenté l'intolérance des fanatiques du Nord, qui fussent restés impuissans si l'on n'avait pas pris garde à eux. S'ils sont forts aujourd'hui, ils le doivent aux démagogues qui ont cent fois crié à la dissolution de l'Union, et cent fois aussi ont déclaré que le Sud se soumettait à d'humiliantes conditions, à un vasselage dégradant. On a commis des erreurs de part et d'autre, mais les plus coupables sont ces charlatans politiques du nord qui couvrent du voile de la philanthropie leurs coupables projets. Il est temps que les conservateurs interviennent pour assurer le triomphe des droits garantis par la Constitution.

On se préoccupe beaucoup dans certains cercles de la composition du nouveau cabinet. Ceux qui connaissent la prudence du général Taylor savent qu'il consultera avant tout l'intérêt public et qu'un sage discernement présidera à ses choix.

PENNSYLVANIE.—L'hon. JAMES COOPER, whig a été élu, le 5 courant, sénateur au Congrès des Etats-Unis, par la Législature de la Pennsylvanie. Il est nommé pour six ans à partir du 4 mars prochain.

THÉATRE D'ORLÉANS.

MONTE-CRISTO.

L'audacieuse tentative de donner une pièce en deux soirées a trouvé dans notre ville le même succès qu'à Paris; deux pleines chambrées, au Théatre d'Orléans, ont pleinement justifié la confiance de la Direction. Mais ce n'est pas seulement par la pièce elle-même que la curiosité était si vivement excitée, c'était aussi par le piquant d'un déplacement presque complet des emplois ordinaires, pouvait-il en être autrement lorsque l'affiche annonçait un drame dans lequel des rôles importans, quoique secondaires, devaient être remplis par des chanteurs! Et le rôle de Faria joué par un troisième comique! Il faut aussi ajouter que les chanteurs s'appelaient Corradi et Valet, et que le comique n'était autre que M. Chol. Rendre compte de cette double représentation n'est point chose facile, et il faudrait pour cela mieux qu'un feuilleton ordinaire; or, comme tous nos lecteurs ont lu le roman d'Alex. Dumas, nous allons seulement nous occuper des artistes et suivre l'ordre des tableaux de la pièce. Ce ne sera donc point aujourd'hui qu'un simple bulletin de cette grande bataille dramatique où tous ont fait vaillamment leur devoir.

Deux Soirs.—La salle présentait un aspect tout à fait inédit; quelques dames seulement avaient eu l'heureuse idée d'oublier que ce jour était un dimanche et elles en ont été récompensées. Loges et galeries n'offraient donc à peu d'exceptions près que le sombre aspect d'une assemblée d'hommes, et, chose remarquable qu'explique en partie la nouveauté de la pièce, fort peu de figures d'habitués. Les quatre étages du théâtre étaient remplis comme nous ne les avions jamais vus depuis l'ouverture de la saison.

Le Pharaon. Ce tableau, dans lequel un décor ne figure au premier plan, est passé inaperçu sans la faute de M. Bernard, qui ne savait point son rôle de Morel; c'est un défaut déplorable dont cet acteur abuse un peu depuis quelque temps.

Dantès père. Le rôle de Dantès père, rempli par M. Jules, a été joué avec le naturel et la bonhomie qu'il exigeait, celui de Caderousse l'a été avec cette [illegible] de voisinage qui en fait la cheville [illegible] plus tard la haine de Danglars et de Fernand. Dans la création de Caderousse Menehaut s'est montré aussi intelligent [illegible] et il a été vrai jusque dans les moindres nuances.

Les Catalans. Dans ce tableau signalons le costume coquet et gracieux de Maria; il est fâcheux toutefois qu'il ne soit pas rigoureusement exact. Mercédès ne portait point une jupe pareille, à larges et éclatantes rayures, [illegible] Puis, si Maria avait été à Marseille, elle eut vu que les Catalanes n'y portent point [illegible]

[illegible]

La Réserve. [illegible]

Le cabinet de Villefort. [illegible]

Le cachot de Faria. M. Chol qui venait d'apparaître [illegible]

[illegible]

2e soirée. Malgré la boue dont un grain fâcheux avait jonché le pavé [illegible] plusieurs dames venues à 6 heures [illegible] obligées de retourner chez elles et ne sont point revenues.

L'Auberge.—Après avoir appris dans le tableau précédent (l'île de Monte Cristo) la manière dont Dantès s'était sauvé, nous retrouvons Caderousse et la Carconte dans la misérable auberge du Pont du Gard. A Mme Paul qui a fort bien rendu le caractère hargneux [illegible]

Le salon de Baville. L'acteur chargé du rôle de Baville a plus d'une fois compromis les effets de ce tableau par son peu de naturel et de dignité. Bernard-Morel savait bien son rôle, [illegible]

Les prisons de Nîmes. Ici Corradi-Bertuccio a [illegible]

Le cabinet de Morel. Ce tableau a été le triomphe de M. Bernard qui a, par son jeu, racheté largement les reproches que nous lui faisions pour la veille. Il a été bien secondé du reste par Mr. et Mme Sage.

Le Pharaon. Ce navire nous est apparu sous la forme d'un élégant trois mâts qui s'avance vers le port en présentant le travers de tribord. Le pinceau de M. Develle a signé là une de ses plus belles toiles, et la vue de ce décor vaut à elle seule [illegible] tout le tableau.

Et Dantès, me direz vous encore? Dantès a été, s'il est possible, plus parfait encore que la veille. En vérité nous ne savons lequel louer le plus des passages rendus si brillamment par Montassier. Que citer! la scène avec Caderousse? [illegible] C'est à désespérer de perfection, et il est impossible que Montassier fasse jamais mieux. Aussi le rideau n'était point encore descendu que des fleurs [illegible]

Bref, cette double soirée est un grand et notable succès pour lequel les acteurs ont été dignes de la pièce. Il faut ajouter encore que ceux qui ont le mieux mérité du public sont sans contredit Montassier, Corradi, Menehaut et Chol, dont l'éloge et le nom étaient dans toutes les bouches.

JACQUES DE R....

Chronique Locale.

FLEURS—Mlles Fournier, de Paris, viennent d'ouvrir au No 53, rue Royale, entre Douane et Bienville, un magasin de fleurs artificielles, sur lequel nous appelons l'attention des dames de la ville. L'assortiment que ces demoiselles offrent en vente est en grande partie le fruit de leur travail et ne laisse rien à désirer aux plus difficiles. Elles ont dans quelques cas pris la nature sur le fait et réussi à la copier de manière à la rendre jalouse. Mlles Fournier sont des artistes très distinguées dans leur profession et ne peuvent manquer de réussir au sein d'une population d'un goût aussi remarquable que la nôtre.

LE MEURTRE DE COYLE—Nous avons rapporté hier qu'un nommé Michel Lumdy avait été arrêté pour avoir frappé d'un coup mortel son beau-frère, Patrick Coyle. Le coroner a tenu hier une enquête sur les restes de cet infortuné et a déclaré qu'il était mort des suites d'une blessure faite à la poitrine. L'accusé a été conduit hier devant cette Cour; il prétend qu'il n'a pas le moindre souvenir de ce qui s'est passé dimanche, attendu qu'il était ivre comme une brute. Il sera réexaminé plus tard.

RECORDER GENOIS—Wm Kehoe, officier de police de la 1re Municipalité, a fait hier un affidavit devant le recorder Génois, dans lequel il déclare qu'il y a environ une semaine, un habitant de la paroisse de Soto, nommé Wm T. Peyle, est venu se plaindre à la police qu'il avait été conduit dans une certaine maison des derrières de la ville où il avait été dépouillé d'une somme de $600 qu'il avait sur lui. D'après les indications fournies par le plaignant, on a arrêté hier un individu nommé Asa Morris qu'il croit être le coupable. Ce même Asa Morris a déjà comparu il y a quelques semaines devant cette Cour, sous accusation de vol.

VOL.—Wm R. Haggerty, marchand dans la rue du Canal, a fait hier un affidavit devant cette Cour, dans lequel il accuse Chas. Bayon d'avoir volé une pièce de toile valant environ $8. L'accusé a fourni caution pour comparaître.

—Th. Mullen, alias Paddy, a été découvert hier à environ 4 heures du matin, caché dans l'entrepont du navire Vicksburg. Paddy n'ayant pu clairement expliquer ses intentions, a été envoyé devant la 1re Cour de District.

—Bill Eubank et Mme Eubank, accusés d'avoir volé deux doublons et $95 en argent, ont été envoyés devant la 1re Cour de District.

—Henry Freman, accusé d'avoir volé une paire de caleçon, a également été envoyé devant la même cour.

VAGABONDS—Bridget Reynolds et Michel Kelly ont été envoyés en prison pour un mois, comme vagabonds incorrigibles.

—John Dennis et John Lane, maîtres à bord du navire *Effingham*, ont été envoyés par le recorder Seuzeneau, devant la 1re Cour de District, pour avoir brutalement assailli Thomas W. Walsh, à bord du dit navire.

DUEL.—Un affidavit ayant été fait hier devant le recorder Génois, que MM. Octave Leblanc et A. de la Grano avaient l'intention de se battre en duel, ce magistrat leur a fait fournir un cautionnement garantissant que cette rencontre n'aurait pas lieu.

ROGNURES DU CORSAIRE.

La banque du citoyen Proudhon a commencé ses opérations depuis quelques jours.

L'apôtre du socialisme a *échangé* d'abord un coup de poing contre une paire de soufflets, et vendredi dernier, la négociation a porté sur des balles.

On ne dit pas un mot de la valeur....des objets égarés dans cette mémorable rencontre.

Mme Flocon voulut faire emplette d'une boîte de chocolat qu'elle appelle toujours chaco, se fit conduire l'autre jour avec sa mère sur le boulevart Montmartre.

Elle descendit seule de sa voiture, et s'arrêta sur le milieu de l'asphalte:

—Cocher, cria-t-elle, attends-moi.

Puis elle disparut par le passage Jouffroy.

Tout à coup elle revint.

—Bichon, cria-t-elle à son cocher, si tu t'embêtes sur ton siège, tu monteras dans la voiture faire un cent de piquet avec maman.

Vous savez qu'on publie une galerie lithographiée de la représentation. Un des portraits de cette collection, qui figurait un député de [illegible], étant tombé par hasard sous les yeux et sous le crayon de M...., il l'illustra par le quatrain suivant:

Cette lithographie est pleine
Du visage d'un homme au regard incertain.
On mit dessous: *Ile et Vilaine,*
On eut du mettre: *Il est vilain!*

SUR UN PURISTE.

Censeur [illegible] et circonspect,
Vrai gendarme de la grammaire,
Roger à chaque mot suspect
Feuillette son dictionnaire.
Chacun tremble à son aspect
Et ne voulant [illegible] se taire,
De peur d'offenser le respect
Qu'il porte à son vocabulaire,
C'est à [illegible] sur le plus correct
Des ennuyeux de cette terre.

FEUILLETON.

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

Londres, d'avril à septembre 1822.
Revu en décembre 1846.

[illegible]

Paris n'avait plus, en 1792, la physionomie de 1789 et de 1790; [illegible] des regards peureux et baissés se détournaient de vous, ou d'âpres regards se fixaient sur les vôtres pour vous deviner et vous percer.

La variété des costumes avait cessé; [illegible] on sentait l'approche d'une jeune tyrannie plébéienne, féconde, il est vrai, et remplie d'espérances, mais aussi bien autrement formidable que le despotisme caduc de l'ancienne royauté: car le peuple souverain étant partout, quand il devient tyran, le tyran est partout; c'est la présence universelle d'un universel Tibère.

Dans la population parisienne se mêlait une population étrangère de coupe-jarrets du Midi; l'avant-garde des Marseillais, que Danton attirait pour la journée du 10 août et les massacres de septembre, se faisait connaître à ses haillons, et son teint bruni, à son air de lâcheté et de crime, mais de crime d'un autre soleil: *in vultu vitium*, au visage le vice.

A l'Assemblée législative, je ne reconnaissais personne: Mirabeau et les premières idoles de nos troubles, ou n'étaient plus, ou avaient perdu leurs autels. Pour renouer le fil historique brisé par ma course en Amérique, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

VUE RÉTROSPECTIVE.

La fuite du roi, le 21 juin 1791, fit faire à la Révolution un pas immense. Ramené à Paris le 25 du même mois, il avait été détrôné une première fois, puisque l'Assemblée nationale déclara que ses décrets auraient force de loi, sans qu'il fut besoin de la sanction ou de l'acceptation royale. Une haute cour de justice, devançant le tribunal révolutionnaire, était établie à Orléans. Dès cette époque, madame Roland demandait la tête de la reine, en attendant que la Révolution en demandât la sienne. L'attroupement du Champ-de-Mars avait eu lieu contre le décret qui suspendait le roi de ses fonctions, au lieu de le mettre en jugement. L'acceptation de la Constitution, le 14 septembre, ne calma rien. Il s'était agi de déclarer la déchéance de Louis XVI; si elle eût eu lieu, le crime du 21 janvier n'aurait pas été commis; la position du peuple français changeait par rapport à la monarchie et vis-à-vis de la postérité. Les Constituans qui s'opposèrent à la déchéance crurent sauver la couronne, et ils la perdirent; ceux qui croyaient la perdre en demandant la déchéance, l'auraient sauvée. Presque toujours, en politique, le résultat est contraire à la prévision.

Le 30 du même mois de septembre 1791 l'Assemblée constituante tint sa dernière séance; l'imprudent décret du 17 mai précédent qui défendait la réélection des membres sortans, engendra la Convention. Rien de plus dangereux, de plus insuffisant, de plus inapplicable aux affaires générales, que les résolutions particulières à des individus ou à des corps, alors même qu'elles sont honorables.

Le décret du 29 septembre, pour le réglement des sociétés populaires, ne servit qu'à les rendre plus violentes. Ce fut le dernier acte de l'Assemblée constituante; elle se sépara le lendemain, et laissa à la France une révolution.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.—CLUBS.

L'Assemblée législative, installée le 1er octobre 1791, roula dans le tourbillon qui allait balayer les vivants et les morts. Des troubles ensanglantèrent les départemens; à Caen, on se rassasia de massacres et l'on mangea le cœur de M. de Belzunce.

Le roi apposa son *veto* au décret contre les émigrés et à celui qui privait de tout traitement les ecclésiastiques non assermentés. Ces actes légaux augmentèrent l'agitation. Pétion était devenu maire de Paris. Les députés décrétèrent d'accusation, le 1er janvier 1792, les princes émigrés; le 2, ils fixèrent à ce 1er janvier le commencement de l'an IV de la liberté. Vers le 13 février, les bonnets rouges se montrèrent dans les rues de Paris, et la municipalité fit fabriquer des piques. Le manifeste des émigrés parut le 1er mars. L'Autriche armait. Paris était divisé en sections, plus ou moins hostiles les unes aux autres. Le 20 mars 1792, l'Assemblée législative adopta la mécanique sépulcrale, sans laquelle les jugemens de la Terreur n'auraient pu s'exécuter; on l'essaya d'abord sur des morts, afin qu'elle apprît d'eux son œuvre. On peut parler de cet instrument comme d'un bourreau, puisque des personnes, touchées de ses bons services, lui faisaient présent de sommes d'argent pour son entretien. L'invention de la machine à meurtre, au moment même où elle était nécessaire au crime, est une preuve mémorable de cette intelligence des faits coordonnés les uns aux autres, ou plutôt une preuve de l'action cachée de la Providence, quand elle veut changer la face des empires.

Le ministre Roland, à l'instigation des Girondins, avait été appelé au conseil du roi. Le 20 avril, la guerre fut déclarée au roi de Hongrie et de Bohême. Marat publia l'*Ami du peuple*, malgré le décret dont lui, Marat, était frappé. Le régiment Royal-Allemand et le régiment de Berchini désertèrent. Isnard parlait de la perfidie de la cour. Gensonné et Brissot dénonçaient le comité autrichien. Une insurrection éclata à propos de la garde du roi, qui fut licenciée. Le 28 mai, l'Assemblée se forma en séances permanentes. Le 20 juin, le château des Tuileries fut forcé par les masses des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; le prétexte était le refus de Louis XVI de sanctionner la proscription des prêtres; le roi courut risque de vie. La patrie était déclarée en danger. On brûlait en effigie M. de Lafayette. Les fédérés de la seconde fédération arrivaient; les Marseillais, attirés par Danton, étaient en marche: ils entrèrent dans Paris le 30 juillet et furent logés par Pétion aux Cordeliers.

LES CORDELIERS.

Auprès de la tribune nationale, s'étaient élevées deux tribunes concurrentes: celle des Jacobins et celle des Cordeliers, la plus formidable alors, parce qu'elle donna des membres à la fameuse commune de Paris, et qu'elle lui fournissait des moyens d'action. Si la formation de la commune n'eût pas eu lieu, Paris, faute d'un point de concentration, se serait divisé, et les différentes mairies fussent devenues des pouvoirs rivaux.

Le club des Cordeliers était établi dans ce monastère, dont une amende en réparation d'un meurtre avait servi à bâtir l'église sous saint Louis, en 1259; elle devint, en 1590, le repaire des plus fameux ligueurs.

Il y a des lieux qui semblent être le laboratoire des factions. "Avis fut donné," dit l'Estoile (12 juillet 1593), "au duc de Mayenne, de deux cents cordeliers arrivés à Paris, se fournissant d'armes et s'entendant avec les Seize, lesquels dans les Cordeliers de Paris tenaient tous les jours conseil....Ce jour, les Seize, assemblés aux Cordeliers, se déchargèrent de leurs armes." Les ligueurs fanatiques avaient donc cédé à nos révolutionnaires philosophes le monastère des Cordeliers, comme une morgue.

Les tableaux, les images sculptées ou peintes, les voiles, les rideaux du couvent avaient été arrachés; la basilique, écorchée, ne présentait plus aux yeux que ses ossemens et ses arêtes. Au chevet de l'église, où le vent et la pluie entraient par les rosaces sans vitraux, des établis de menuisiers servaient de bureau au président, quand la séance se tenait dans l'église. Sur ces établis étaient déposés des bonnets rouges, dont chaque orateur se coiffait avant de monter à la tribune. Cette tribune consistait en quatre poutrelles arc-boutées, et traversées d'une planche dans leur X, comme un échafaud. Derrière le président, avec une statue de la Liberté, on voyait de prétendus instrumens de l'ancienne justice, instrumens suppléés par un seul, la machine à sang, comme les mécaniques compliquées sont remplacées par le bélier hydraulique. Le club des Jacobins *épurés* emprunta quelques-unes de ces dispositions des Cordeliers.

ORATEURS.

Les orateurs, unis pour détruire, ne s'entendaient ni sur les chefs à choisir, ni sur les moyens à employer; ils se traitaient de gueux, de filous, de voleurs, de massacreurs, à la cacophonie des sifflets et des hurlemens de leurs différens groupes de diables. Les métaphores étaient prises du matériel des meurtres, empruntées des objets les plus sales de tous les genres de voirie et de fumier, ou tirées des lieux consacrés aux prostitutions des hommes et des femmes. Les gestes rendaient les images sensibles; tout était appelé par son nom, avec le cynisme des chiens, dans une pompe obscène et impie de juremens et de blasphèmes. Détruire et produire, mort et génération, on ne démêlait que cela à travers l'argot sauvage dont les oreilles étaient assourdies. Les harangueurs, à la voix grêle ou tonnante, avaient d'autres interrupteurs que leurs opposans: les petites chouettes noires du cloître sans moines et du clocher sans cloches s'éjouissaient aux fenêtres brisées, en espoir du butin; elles interrompaient les discours. On les rappelait d'abord à l'ordre par le tintamarre de l'impuissante sonnette, mais ne cessant point leur criaillement, on leur tirait des coups de fusil pour leur faire faire silence: elles tombaient, palpitantes, blessées et fatidiques, au milieu du Pandæmonium. Des charpentes abattues, des bancs boiteux, des stalles démantibulées, des tronçons de saints roulés et poussés contre les murs, servaient de gradins aux spectateurs crottés, poudreux, soûls, suans, en carmagnole percée, la pique sur l'épaule ou les bras nus croisés.

Les plus difformes de la bande obtenaient de préférence la parole. Les infirmités de l'âme et du corps ont joué un rôle dans nos troubles: l'amour-propre en souffrance a fait de grands révolutionnaires.

MARAT ET SES AMIS.

D'après ces préséances de hideur, passait successivement, mêlée aux fantômes des Seize, une série de têtes de gorgones. L'ancien médecin des gardes-du-corps du comte d'Artois, l'embryon suisse Marat, les pieds nus dans des sabots ou des souliers ferrés, pérorait le premier, en vertu de ses incontestables droits. Nanti de l'office de fou à la cour du peuple, il s'écriait avec une physionomie plate et ce demi-sourire d'une banalité de politesse que l'ancienne éducation mettait sur toutes les faces: "Peuple, il faut couper deux cent soixante-dix mille têtes!" A ce Caligula de carrefour, succédait le cordonnier athée Chaumette. Celui-ci était suivi du procureur-général de la lanterne, Camille Desmoulins, [illegible]

Fouché, accouru de Juilly et de Nantes, [illegible] Quand Marat était descendu de sa planche, ce Triboulet populaire devenait le jouet de ses maîtres: ils lui donnaient des nasardes, lui marchaient sur les pieds, le bousculaient avec des huées, ce qui ne l'empêcha pas de devenir le chef de la multitude, de monter à l'horloge de l'Hôtel de Ville, d'y sonner le tocsin d'un massacre général, et de triompher au tribunal révolutionnaire.

Marat, comme le Pécheur de Milton, [illegible] Ce cœur de Marat eut pour ciboire une pyxide précieuse du garde-meuble. On visitait dans un cénotaphe de gazon, élevé sur la place du Carrousel, le buste, la baignoire, la lampe et l'écritoire de la divinité. Puis le vent tourna: l'immondice, versée de l'urne d'agate dans un autre vase, fut vidée à l'égout.

DANTON—CAMILLE DESMOULINS—FABRE D'EGLANTINE.

Les séances des Cordeliers, dont je fus trois ou quatre fois le témoin, étaient dominées et présidées par Danton, Hun à taille de Goth, à nez camus, à narines au vent, à méplats couturés, à face de gendarme mélangé de procureur lubrique et cruel. Dans la coque de son église, comme dans la carcasse des siècles, Danton, avec ses trois furies mâles, Camille Desmoulins, Marat, Fabre d'Eglantine, organisa les assassinats de septembre. Billaud de Varennes proposa de mettre le feu aux prisons et de brûler tout ce qui était dedans; un autre conventionnel opina pour qu'on noyât tous les détenus; Marat se déclara pour un massacre général. On implorait Danton pour les victimes: "Je me f... des prisonniers," répondit-il. Auteur de la circulaire de la Commune, il invita les hommes libres à répéter dans les départemens l'énormité perpétrée aux Carmes et à l'Abbaye.

Prenons garde à l'histoire: Sixte-Quint égala pour le salut des hommes le dévouement de Jacques Clément au mystère de l'Incarnation, comme on compara Marat au Sauveur du monde; Charles IX écrivit aux gouverneurs des provinces d'imiter les massacres de la Saint-Barthélemy, comme Danton manda aux patriotes de copier les massacres de septembre. Les jacobins étaient des plagiaires; ils le furent encore en immolant Louis XVI à l'instar de Charles 1er. Comme des crimes se sont trouvés mêlés à un grand mouvement social, on s'est, très mal à propos, figuré que ces crimes avaient produit les grandeurs de la Révolution, dont ils n'étaient que les affreux pastiches: d'une belle nature souffrante, des esprits passionnés ou systématiques n'ont admiré que la convulsion.

Danton, plus franc que les Anglais, disait: "Nous ne jugerons pas le roi, nous le tuerons." Il disait aussi: "Ces prêtres, ces nobles, ne sont point coupables, mais il faut qu'ils meurent, parce qu'ils sont hors de place et entravent l'avenir." Ces paroles, sous un semblant d'horrible profondeur, n'ont aucune étendue de génie: car elles supposent que l'innocence n'est rien, et que l'ordre moral peut être retranché de l'ordre politique sans le faire périr, ce qui est faux.

Danton n'avait pas la conviction des principes qu'il soutenait, il ne s'était affublé du manteau révolutionnaire que pour arriver à la fortune. "Venez *brailler* avec nous, conseillait-il à un jeune homme; quand vous vous serez enrichi, vous ferez ce que vous voudrez." Il confessa que s'il ne s'était pas livré à la cour, c'est qu'elle n'avait pas voulu l'acheter assez cher: effronterie d'une intelligence qui se connait et d'une corruption qui s'avoue à *gueule bée*.

Inférieur, même en laideur, à Mirabeau dont il avait été l'agent, Danton fut supérieur à Robespierre, sans avoir, ainsi que lui, donné son nom à ses crimes. Il conservait le sens religieux: "Nous n'avons pas, disait-il, détruit la superstition pour établir l'athéisme." Ses passions auraient pu être bonnes, par cela seul qu'elles étaient des passions. On doit faire la part dans les actions des hommes; les coupables à imagination comme Danton semblent, en raison même de l'exagération de leurs dits et deportemens, plus pervers que les coupables de sang-froid, et dans le fait ils le sont moins. Cette remarque s'applique encore au peuple: pris collectivement, le peuple est un poète, auteur et acteur ardent de la pièce qu'il joue ou qu'on lui fait jouer. Ses excès ne sont pas tant l'instinct d'une cruauté native que le délire d'une foule enivrée de spectacles, surtout quand ils sont tragiques; chose si vraie que, dans les horreurs populaires, il y a toujours quelque chose de superflu donné au tableau et à l'émotion.

Danton fut attrapé au traquenard qu'il avait tendu. Il ne lui servit de rien de lancer des boulettes de pain au nez de ses juges, de répondre avec courage et noblesse, de faire hésiter le tribunal, de mettre en péril et en frayeur la Convention, de raisonner logiquement sur des forfaits par qui la puissance même de ses ennemis avait été créée, de s'écrier, saisi d'un stérile repentir: "C'est moi qui ai fait instituer ce tribunal infâme: j'en demande pardon à Dieu et aux hommes!" phrase qui plus d'une fois a été pillée. C'était avant d'être traduit au tribunal qu'il fallait en déclarer l'infamie.

Il ne restait à Danton qu'à se montrer aussi impitoyable à sa propre mort qu'il l'avait été à celle de ses victimes qu'à dresser son front plus haut que le coutelas suspendu: c'est ce qu'il fit. Du théâtre de la Terreur, où ses pieds se collaient dans le sang épaissi de la veille, après avoir promené un regard de mépris et de domination sur la foule, il dit au bourreau: "Tu montreras ma tête au peuple: elle en vaut la peine." Le chef de Danton demeura aux mains de l'exécuteur, tandis que l'ombre acéphale alla se mêler aux ombres décapitées de ses victimes: c'était encore de l'égalité.

Le diacre et le sous-diacre de Danton, Camille Desmoulins et Fabre d'Eglantine, périrent de la même manière que leur prêtre.

A l'époque où l'on faisait des pensions à la guillotine, où l'on portait alternativement à la boutonnière de sa carmagnole, en guise de fleur, une petite guillotine en or, ou un petit morceau de cœur de guillotiné; à l'époque où l'on vociférait: *Vive l'enfer!* où l'on célébrait les joyeuses orgies du sang, de l'acier et de la rage, où l'on trinquait au néant, où l'on dansait tout nu la danse des trépassés, pour n'avoir pas la peine de se déshabiller en allant les rejoindre; à cette époque, il fallait, en fin de compte, arriver au dernier banquet, à la dernière facétie de la douleur. Desmoulins fut convié au tribunal de Fouquier-Tinville: "Quel âge as-tu?" lui demanda le président. "L'âge du sans-culotte Jésus," répondit Camille, bouffonnant. Une obsession vengeresse forçait ces égorgeurs de chrétiens à confesser incessamment le nom du Christ.

Il serait injuste d'oublier que Camille Desmoulins osa braver Robespierre, et racheter par son courage ses égaremens. Il donnait le signal de la réaction contre la Terreur. Une jeune et charmante femme, pleine d'énergie, en le rendant capable d'amour, le rendit capable de vertu et de sacrifice. L'indignation inspira l'éloquence à l'intrépide et grivoise ironie du tribun; il assaillit d'un grand air les échafauds qu'il avait aidé à élever. Conformant sa conduite à ses paroles, il ne consentit point à son supplice; il se colleta avec l'exécuteur dans le tombereau, et n'arriva au bord du dernier gouffre qu'à moitié déchiré.

Fabre d'Eglantine, auteur d'une pièce qui restera, montra, tout au rebours de Desmoulins, une insigne faiblesse. Jean Roseau, bourreau de Paris sous la Ligue, pendu pour avoir prêté son ministère aux assassins du président Brisson, ne se pouvait résoudre à la corde. Il paraît qu'on n'apprend pas à mourir en tuant les autres.

Les débats, aux Cordeliers, me convainquirent le fait d'une société dans le moment le plus rapide de sa transformation. J'avais vu l'Assemblée constituante commencer le meurtre de la royauté, en 1789 et 1790; je trouvai le cadavre encore tout chaud de la vieille monarchie, livré en 1792 aux boyaudiers législateurs: ils l'éventraient et le disséquaient dans les salles basses de leurs clubs, comme les hallebardiers dépecèrent et brûlèrent le corps du Balafré dans les combles du château de Blois.

De tous les hommes que je rappelle, Danton, Marat, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine, Robespierre, pas un ne vit. Je les rencontrai un moment sur mon passage, entre une société naissante en Amérique et une société mourante en Europe, entre les forêts du Nouveau-Monde et les solitudes de l'exil: je n'avais pas compté quelques mois sur le sol étranger, que ces amans de la mort s'étaient déjà épuisés avec elle. A la distance où je suis maintenant de leur apparition, il me semble que, descendu aux enfers dans ma jeunesse, j'ai un souvenir confus des larves que j'entrevis errantes au bord du Cocyte: elles complètent les songes variés de ma vie, et viennent se faire inscrire sur mes tablettes d'Outre-Tombe.

CHATEAUBRIAND.

Décédée ce matin à 1 heure, Mme JANE LILLY, épouse de M. James Lilly, alderman, âgée de 41 ans. Les amis de la famille sont invités à assister aux funérailles, qui auront lieu à 3 1/2 heures. Le convoi partira de la demeure de M. Lilly, encoignure des rues Derbigny et Orléans.

Il a plu au G∴ A∴ de l'U∴ de rappeler vers lui notre T∴ C∴ F∴ SIMON DASTUGUES, R∴ [illegible] et ex-membre de la R∴ L∴ "les Disciples du Sénat Maçonnique." Les membres de cette R∴ L∴ ainsi que tous les F∴ Maçons sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mardi 16 du courant, à 4 heures précises. Son corps est exposé rue Girod, entre les rues Bagatelle et Union, faubourg Marigny.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Lundi soir, 15 janvier 1849.

COTON—[illegible]

La farine est ferme [illegible]

Les provisions sont en bonne demande [illegible]

CHANGE—Nous n'avons aucune altération à faire sur le taux du change. Sterling 7 3/4 à 8 1/4 p. prime. France 5f. 25 à 5f. 30—Traites sur New-York 60 jours 1 3/4 à 1 1/2 p. 100 d'escompte—à vue 1/4 à 1/2 p. 100 prime.

FRET—Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

[illegible]

ARRIVÉS.

Brick Ellen Brown, Crawford, de Thomaston.
Gen Taylor, Gilles, de Thomaston.
Detroit, [illegible], de Vera Cruz.
Jas Bryant, Stewart, de New-Bedford.
Goëlette Southerner, Harris, de Tampico.
Propeller J R Thompson, Johnson, de Gainsville.

STEAMERS.—

Concordia, [illegible], de Millikens' Bend.
Princess No 3, Sandford, de New-Carthage.
St Paul, Morris, de St Louis.
Messenger, McMann, de Cincinnati.
New Orleans, Fuller, de Cincinnati.
Mary Foley, Dufere, de Field's Mills.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.
America, de Liverpool à Boston..........30 Dec
Canada, de Liverpool à New York..........13 Janv

D'AMÉRIQUE.
America, de Boston à Liverpool..........25 Janv
Canada, de New York à Liverpool..........7 Fév

AVIS.

Le steamer COURIER, qui avait été retenu samedi par suite d'avaries qui ont été réparées, reprendra ses voyages réguliers, mercredi prochain, à dix heures du matin, pour la Balize et les ports intermédiaires. AUG. LAROSE, agent. 16 jan 70 Vieille Levée

MUNICIPALITÉ, No. 2, BUREAU DU COLLECTEUR. Aux payeurs de taxes. *Extrait des minutes du Conseil.*

QUE les taxes annuelles de propriété mobilière ou immobilière, situées ou possédées dans les limites de cette Municipalité, sont fixées pour l'année courante 1848, à une piastre sur chaque cent piastres de la valeur estimée, suivant le tableau des Assesseurs de l'Etat, la dite taxe sera due et payable le premier décembre prochain.

Qu'une remise de deux et demi pour cent sera allouée sur les taxes dont il est question dans la résolution précédente, qui auront été payées au collecteur des taxes avant le premier février prochain.

Que sur toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier février prochain un intérêt de [illegible] pour cent par an sera ajouté, calculé du jour de la demande à celui du paiement, conformément à la cinquième section de l'acte du 10 mars 1834.

16 jan—6 W. MALCOLM, Collecteur.

AUX DAMES DE LA LOUISIANE. RUE ROYALE 57, ENTRE BIENVILLE ET DOUANE. MLLES. FOURNIER, de Paris, déjà avantageusement connues en France pour la fabrication des fleurs artificielles, viennent de se fixer à la Nouvelle Orléans. Elles arrivent de Paris avec un assortiment complet de coiffures de bal, bouquets de corsage, agrafes de robes, garnitures de chapeau, etc. etc. Mlles Fournier se feront un plaisir de communiquer à leurs visiteuses les gravures de modes qu'elles reçoivent directement de Paris. 16 jan—1m

Mme THEODORE De retour de Paris, a transféré son magasin, 67, rue du Canal, entre Carondelet et St Charles. Les soins qu'elle a mis au nouveau choix de ses articles de fantaisie lui font espérer la continuation de sa clientelle distinguée. 16jan—15t

AVIS—L'inspecteur des poids et mesures de la Troisième Municipalité, prie tous ceux qui tiennent Groceries et font usage des poids et mesures dans l'étendue de cette Municipalité, d'avoir les apporter à son bureau, à l'encoignure des rues Esplanade et Casacalvo, pour les inspecter. Ceux qui négligeront de le faire d'ici au 25 du courant, seront mis à l'amende, selon la loi. Pour Etienne Clermont, inspecteur J. P. SOUBIRAN, Agent. 16janv—3

EN magasin et à vendre par le soussigné: 100 barriques vin Bedford, 40 do Branfort de 1841, 200 caisses Chateau [illegible] 1842, 200 do Haut Sauterne 1845, 1000 do vin St Julien Medoc, 20 caisses fromage Tête de Maure, 50 caisses pâte d'Italie, 200 paniers huile Plagniol, 200 do do Bordeaux, 5 stanions essences Portugal, Bergamotte et limon, [illegible] caisses limons de Gênes, 50 barillets plomb de chasse, divers numéros, 450 caisses cerises à l'eau-de-vie, de Bordeaux, 200 caisses fruits à l'eau-de-vie, de Bordeaux, 40 paniers bouteilles de 22 onces, 12 bouteilles essence de rose, 1re qualité. DOMINIQUE LANATA, 16 janv Nos 9 et 10, rue Jefferson.

EN MAGASIN et à vendre: 15 demi-pipes eau-de-vie de cognac J. J. Dupuy, 4me preuve, 10 1/4 pipes eau-de-vie de cognac, J. J. Dupuy, 4e preuve, 10 1/4 pipes eau de vie de cognac, J. Ducastaing & Co., 4me preuve, 15 1/4 pipes eau-de-vie de cognac, [illegible], 4me preuve, 2 1/2 pipes eau de vie de cognac, A. Seignette, 4me preuve, par B. TALAMON, 16 janv 196 et 198, rue Royale.

VINS ROUGE ET BLANC: 100 barriques vin rouge St-Julien et Montferrand, 50 barriques St Emilion pour familles, 100 tierçons vin blanc Haut-Sauterne, 700 caisses vin rouge ordinaire, 500 do vin St. Brune Larose, Branne Mouton, Leoville, Margaux et Giscours, 100 do Haut Sauterne, bon ordinaire, 50 do vieux [illegible], à vendre par O. VALETON & CO., 16 jan 31, Tchoupitoulas.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS. Mardi, 16 janvier 1849. LA DAME BLANCHE, Opéra en 3 actes, de Boieldieu. Précédé par LE ROMAN D'UNE HEURE, Comédie en un acte. On commencera à 6 heures et demie.

SALLE ST-LOUIS. BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ. MESSIEURS les souscripteurs aux Bals Masqués de Société sont invités à se réunir dimanche 21 courant, à midi, au bureau de la salle de bal, afin de nommer des commissaires et adopter des réglemens pour les dits bals. La liste de souscription est ouverte au bureau de la salle de bal. S'adresser à M. H. Ruffier, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. et de 4 à 8 heures P. M. 12 jan—8

SALLE ST-LOUIS. BAL ET SOUPER d'inauguration donné par les CÉLIBATAIRES MOBILES de l'Etat de la Louisiane à la salle St-Louis, le 5 mars 1849. La souscription à ce bal est ouverte au bureau de la salle de bal pour un nombre limité de souscripteurs. La Salle de bal et la Rotonde seront magnifiquement décorées et illuminées pour cette circonstance. Les souscripteurs éliront les commissaires et les divers comités le plus tôt possible, afin de prendre des mesures pour faire que cette soirée soit la plus brillante qui ait été donnée en cette ville. Pour de plus amples informations s'adresser à M. Ruffier, au bureau de la Salle de bal. 22 dec

Le navire OSWEGO, de New-York, est en déchargement en face de la rue St-Joseph. Les consignataires voudront bien venir retirer leurs marchandises de la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. W. STANTON & Co. 13 jan Encoignure Magasins et Lafayette

Chargement de Marseille. A VENDRE, à arriver par le navire Cato, savoir 500 paniers d'huile, bouteilles et demi do. 70 caisses fruits à l'eau de vie et au jus. 6 balles amandes et 10 do sans coques. 5 caisses citrons. GEO. GREEN & BROTHER, 13 jan—4 82 rue Gravier

Institution de MM. Murrill & Garreau. *Rue du Quartier, No. 129.* Nous invitons respectueusement les pères de familles à porter leur attention sur le prospectus de cette institution. Ils le trouveront dans nos colonnes d'annonces. Les classes sont en pleine activité dans cet établissement. Le soir une classe spéciale pour les adultes compte déjà un grand nombre d'élèves. Cette Institution réunit tout ce qui peut la rendre digne de la confiance des parents. Elle possède un des cabinets de Physique et d'Astronomie les plus complets qu'on puisse trouver en Louisiane. Il n'est point vrai, comme on s'est plu à en répandre le bruit, que M. Garreau ait quitté l'Institution qu'il a fondée. Il y est plus attaché que jamais. Les pères de famille qui voudraient bien venir visiter cet établissement seront obligés d'avouer qu'il est impossible de trouver une Institution plus digne de la confiance publique. 11janv

LES soussignés offrent à vendre à très bas prix 3,000 demi boîtes sardines nouvelle pêche, 300 caisses cornichons de New-York, 100 do cerises à l'eau de vie; 250 do fruits à l'eau de vie assortis, 60 do prunes sèches en [illegible], 100 do liqueurs communes; 90 do do extra superfines; 50 pipes brandy et genièvre du Nord; 25 barils vin de Madère; 10 octaves vieux Godon Duff Madère, 1 boucaut rhum vrai Jamaïque; 20 quarts pipes Cognac de diverses preuves, 200 paniers champagne diverses marques. O. VALETON & Co. 16jan 31 Tchoupitoulas

VINAIGRE, vin de Marseille, bouchons etc., etc. 100 barriques vin rouge de Marseille [illegible], 30 barils vinaigre blanc de Mesnier frères, [illegible] bouchons bon ordinaires. Huile d'olive de 22 et 20 onces, eau de fleurs d'oranger, vin Muscat Champagne; absinthe de Neufchatel, absinthe suisse, kirschenwasser, fromage de Gruyère, prunes sèches de 4 grandeurs, bouteilles vides, liqueurs assorties, etc., à vendre par B. TALAMON, 16 janv 192 et 196, rue Royale.

VIN BLANC ET ROUGE en caisse: 200 caisses vin rouge vieux des marques suivantes: Chateau Leoville 1841 et 1844, Palmer Margaux 1841, 1844, St Estephe Médoc de 1841, Pontet St Julien 1840, etc. etc. 25 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne 1846, 50 do do Haut Sauterne, 1/2 bouteilles, A vendre par B. TALAMON, 16 janv 192 et 196, rue Royale.

VIN de Bordeaux en barriques: 25 barriques bon vin rouge ordinaire Macau Medoc, 25 barriques bon vin rouge ordinaire St Julien, 25 do do do St Emilion, 1ers cotés, 20 do vin rouge différentes marques de 1841, 10 do do St Estephe Médoc de 1842, 10 do vin rouge St Julien pour familles. A vendre par B. TALAMON. 16 janv 192 et 196, rue Royale.

VIN BLANC en barils: 20 barils vin blanc Sauterne, 20 do do Haut Sauterne, 9 do do do 1842, 9 do do do 1844. A vendre par B. TALAMON. 16 janv 192 et 196, rue Royale.

Chargement de la barque A. H. Kimball. CHAUX—3000 barils chaux, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 16 janv

CIMENT HYDRAULIQUE—400 barils, de Newark Rosendale, en déchargement et en magasin, à la convenance de l'acheteur, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me municipalité. 16janv

CENDRES DE SOUDA—30 barriques, en magasin et 6 barriques huile Palma Christi, à vendre par HAYMAN & HOLDEN. 98, Magasins et 11 Magasins Rouges 3me Municipalité. 16janv

BRIQUES A FEU—20,000, en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN. 98, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 16janv

PLATRE DE PARIS—Terre à feu—Crins à plâtrer—Toiles fines et autres matériaux de construction, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 16janv

MACARONI ET VERMICELLI—100 caisses à bord du navire Cato, qualité supérieure, à vendre à livrer par DOMINIQUE LANATA, 16 janv No 9 et 10, rue Jefferson.

DAMEJEANNES—1000 de 5 gallons, 400 de 1 gallon, 300 de 2 gallons et 300 de 3 gallons, à vendre à livrer à bord du navire Pie IX du Havre, par DOMINIQUE LANATA, 16janv Nos 9 et 10, rue Jefferson.

FROMAGE TETE DE MAURE.—40 caisses à vendre à livrer, venant du Havre, par DOMINIQUE LANATA, 16 janv Nos 9 et 10, rue Jefferson.

COGNAC.—20 pipes cognac à livrer, marque Dumot fils, à bord du navire [illegible], de Bordeaux, à vendre par DOMINIQUE LANATA, 16 janv Nos 9 et 10, rue Jefferson.

Bureau de la Compagnie de Dessèchement. Nouvelle Orléans, le 12 janvier 1849. L'ELECTION annuelle de six directeurs par les actionnaires de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie, No. 15, rue Bourbon, lundi, 29 courant, entre les heures de 10 A. M. et 2 heures P. M. H. A. HOFFMEYER, 15 jan—3 Secrétaire.

Leçons de Français et de Littérature. M. LOUIS DUFAU, membre de l'Université de France, ex-professeur à Paris, au Collège royal de Louis-le-Grand, se propose de donner des leçons de FRANÇAIS et de LITTÉRATURE, soit dans les maisons particulières, soit dans les Institutions de jeunes demoiselles ou de jeunes gens. M. Louis Dufau consacrerait volontiers une ou plusieurs heures par jour à faire l'éducation de jeunes enfants que les parents désireraient faire élever sous leurs yeux. Outre le Français, il enseignerait l'histoire, la géographie, la littérature, le grec, le latin et généralement tout ce qui fait l'objet d'un haut et complet enseignement. On peut s'adresser à lui tous les jours de 10 heures à midi, à son domicile, rue St-Louis [illegible], au coin des rues Bourgogne et St Louis—et à toute heure rue Royale, 16, à l'office de M. Sigur. 15janv

STRAHLÉ Fabricant de Billards, *Encoignure Moreau, No 1, et rue de la Paix, No 13.* A l'honneur de prévenir le Public qu'on trouvera chez lui des Billards en tout genre et tout ce qui concerne généralement la partie du billard. Il échange les vieux billards et se charge de toute espèce de réparation tant en ville qu'à la campagne, à un prix modéré. Ses ouvrages sont tous garantis. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour les satisfaire. 15jan—1an

A MM. LES PROPRIETAIRES, ENCANTEURS ET ENTREPRENEURS. Passage de la Bourse, No. 22, entre St-Louis et Conti. BUREAU DE DESSIN, Dirigé par M. A. CAHN. Architecte, ingénieur ancien élève de l'Ecole Royale d'arts et métiers de France. Se charge principalement de toute espèce de dessin, de plans, projets de maisons, de machines. Les ouvriers dont le travail a rapport au dessin, pourront y trouver les renseignemens nécessaires. 13 jan—1 an

MADAME FEUMBLEAU, arrivant de Paris, informe sa nombreuse clientelle qu'elle vient d'ouvrir un MAGASIN DE MODES ET NOUVEAUTÉS, No 80, rue de Chartres. Elle prévient les dames, que, vu la saison avancée elle vendra des capotes soie à 3, 4, 5, 6 et 7 piastres, des manteaux et mantelets depuis 8 jusqu'à 18 piastres; aussi un joli choix de robes. Elle en fera l'ouverture LUNDI, 15 JANVIER 1849, RUE DE CHARTRES, entre Conti et Bienville, près du magasin de M. H. Lobre. 13 janv—3t

CHARBON pulvérisé pour distillateur—10 boucauts, en débarquement des navires Commerce et Philadelphia, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

RAISINS de Corinthe—9 barils, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

AMANDES amères, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

RIZ de Charleston, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

CACAO de Guayaquil et Para, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

TABAC de la Havane et de Cuba, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

CIGARES de la Havane—[illegible] qualités, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

POUR LA CALIFORNIE. CHAGRES. Compagnie de la Malle des Etats-Unis. Le steamship de la malle ISTHMUS, capitaine James G. Baker, partira de ce port pour Chagres, avec les sacs aux lettres pour la Californie et l'Orégon, MERCREDI, 7 février, à 4 heures P. M. Nulle cabine ne sera considérée engagée si le prix n'en est payé. Passage pour Chagres, à la chambre..........$100. Chambre sur l'avant..........80. Entrepont, avec la nourriture de l'équipage..........45. Les passagers de ce navire trouveront dans les ports de l'Océan Pacifique des navires de la même ligne. Pour fret ou passage, s'adresser à PARADISE SAFFARANS & Co. 16 jan Agents, 47 rue Gravier

PEPIN, Miroitier et Doreur sur bois, RUE ROYALE, No 313. ARRIVANT de Paris, avec un assortiment de papiers peints, dans les dessins les plus nouveaux; il étame et remet à neuf les vieilles glaces et redore les anciens cadres. Encadremens dorés et en bois vernis, le tout à des prix très modérés. 12 jan—1m

PARFUMERIE PARISIENNE. *L. BUSSY,* Fabrique de Parfumeries fines et de Savons de toilette. *Gros et détail au prix de Paris.* MAGASIN ET FABRIQUE: 122, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis. *Reçu de la Pharmacie Raspail,* Alcool camphré et Eau Sédative au Camphre. 12 jan—

Marchandises pour le Marché-Mexicain. DE FOREST & CO., 30, rue de la Douane, offrent en vente: 200 caisses indiennes américaines légère, chaque caisse contient un assortiment varié et nouveau. 50 caisses indiennes anglaises, ayant droit au drawback. 25 caisses mousseline imprimée do do do. 500 balles coton brun à draps (Mantas) de diverses marques. 200 caisses 4/4 cotons blancs. 12janv

REVENUE EXCHANGE. Encoignure Nouvelle Front Levée et Canal, face à la Douane. CET établissement s'ouvrira samedi 13 courant à 3 heures de l'après midi. Le public est invité à venir le visiter et à assister à une collation qui y sera servie. La Barre sera toujours pourvue des meilleurs vins et liqueurs et servie avec soin. 12 jan PETER PRATTS.

A LOUER—Un magnifique Bureau. Aussi—Un magasin avec les étages supérieurs dont on peut faire un lieu de domicile. Il y a une magnifique galerie de 14 pieds de large sur la façade. S'adresser à la barre du REVENUE EXCHANGE, encoignure Nouvelle Front Levée et Canal, face à la Douane. 12 jan

A LOUER pour le 1er mars prochain, la Maison No 123, rue Royale, entre St Louis et Conti, ayant un magasin avec entresol, un vaste logement, porte-cochère, &c. S'adresser à J. J. JANIDOT, 11janv—1m No. 149, rue Royale.

A VENDRE, en magasin, d'importation récente, 45 barriques vin rouge, bon ordinaire, 70 barriques vin supérieur, pour famille, de divers prix et qualités. 120 barils vin blanc haut Sauterne. 30 paniers [illegible] d'Angers. 60 caisses vin fin Chateau Gescours et Margaux. 300 caisses vin blanc Haut Sauterne. 170 do cerises à l'eau de vie } nouvelle 150 do fruits à do do } récolte. 300,000 bouchons pointus superfins. 10 quarts pipes eau de vie vieille de cognac, par POUGET FILS, 15janv No. 19, Conti, entre Chartres et Levée.

Dans les magasins de la Douane, ayant droit à l'exportation. 500 Caisses vin rouge St Julien. 9 demi pipe eau de vie de cognac, 4me preuve. 9 quarts pipes eau de vie de cognac, 4e preuve, à vendre par POUGET FILS. 15janv 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

FRUITS A L'EAU DE VIE—En magasin et à vendre par F. Roumieu, 20 rue St Louis. 50 caisses cerises à l'eau de vie, 50 do poires à do, 100 do fruits assortis do, 30 do abricots do, 25 do prunes do. 15jan

FARINE—3000 barils des premières marques—100 barils O. Fallon Mills, 100 dits Exchange, 100 do Lamartine, 100 do Mammoth, 500 do Pratt, 500 do French, 500 do Rockport, 100 do Eagle Quincy, 100 do ne plus ultra, 300 do Union steam, 100 do Albion, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par JOHN O. WOODRUFF & Co, 13jan 93 et 95, Magasins.

CAFE de RIO—4500 sacs à bord et en magasin provenant du chargement de la barque Montora, à vendre en lots, à la convenance des acheteurs par JOHN O. WOODRUFF & Co, 13 jan 93 et 95 rue des Magasins.

PICADURA—25 barils, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

CIGARETTES—marques Espagnole, Refugio et [illegible], à vendre par B. VALLS, 15 janv 37, rue Commune.

HUILE d'anis et de peppermint, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

NOIR animal, à vendre par B. VALLS, 15 jan 37, rue Commune.

VIN de Xérès—28 barils, dans les magasins de la Douane, à vendre par B. VALLS, 15 janv 37, rue Commune.

HUILE DE LIN—40 barils huile de lin, de première qualité, en débarquement du steamer Childe Harold, à vendre par NATHAN JARVIS & Co, 15janv enc. Magasins et Commune.

ALCOOL—24 barils alcool rectifié, 92 pour cent, en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 15janv enc. Magasins et Commune.

VITRES—1,200 caisses, qualité supérieure de New-York, en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, 15janv enc. Magasins et Commune.

SACS en pitre—50,000 sacs en balles et en paquets, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 13 jan 93 et 95, rue des Magasins.

BEURRE DE GOSHEN—300 barillets—FROMAGE—450 caisses. CORNICHONS—en barils demi barils et en caisses. CONFITURES—300 caisses—BALAIS à manches peints. WHISKEY—200 barils Monongahela, vieux Bourbon et whiskey de l'Ouest. PAPIER—40 caisses papier à lettres et enveloppes diverses. TABAC—1,000 paquets marques assorties. CIGARES—1,000,000 marques assorties, à vendre par E. J. HART & Co, 13 jan 25 rue Tchoupitoulas.

DROGUES, Quinine, Iodine, Morphine, Blue Mass, à vendre par E. J. HART & Co, 13 jan 25 rue Tchoupitoulas.

CARTES FRANÇAISES A JOUER—Une caisse, à vendre par E. J. HART & Co, 13 jan 25 rue Tchoupitoulas.

PAPIER A LETTRES FRANÇAIS, à vendre par E. J. HART & Co. 13 jan 25 rue Tchoupitoulas.

CIGARES—Un grand assortiment parfaitement choisi, contenant les meilleures marques de la Havane, telles que Principes et Plantations, toujours en magasin, et à vendre par LABORDE & XIQUES, 13janv 31, rue Commune.

CHANGE SUR LA HAVANE à courte vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, 13janv 31 Commune.

CAFE VERT de la Havane—175 sacs, à vendre par LABORDE & XIQUES. 13janv 31, Commune.

AMANDES sans coques—400 caisses amandes fraîches, ayant droit au drawback, en débarquement et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 13jan 26, Vieille-Levée.

CAFE JAVA—100 sacs café du Gouvernement, en débarquement et à vendre par TROISGROS & LAMPRE. 13janv 26, Vieille Levée.

Ayant droit au drawback. COGNAC—20 1/4 pipes cognac 4e preuve de J. & J. Prone & Co. Vin rouge—400 caisses St Julien Medoc, venant d'arriver et à vendre par Fco DE FUENTES & CO, 11 janv 92, rue Commune.

COGNAC.—5e, 4e et 1re preuve, venant d'arriver par les navires Orozimbo, Rabun et Mount Washington: 20 quarts pipes cognac 5e preuve, marque J. & J. Prone & Co., 2 quarts pipes do 4e do do do, 20 barils vieux cognac, 1re preuve, do do, A vendre par Fco DE FUENTES & CO., 11 janv 92, rue Commune.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—95 caisses en débarquement des navires John Cashier et Timoleon, à vendre par G. W. DUNBAR, 11jan 30, rue de la Douane.

A vendre pour cause de départ. UN beau terrain au coin des rues Royale et Hôpital, mesurant 42 pieds 7 pouces sur la rue Royale et 64 pieds 7 pouces sur la rue de l'Hôpital, avec les améliorations consistant en maison, cuisine, galeries et écuries en briques, couvertes en ardoises, solidement bâties et pouvant supporter un étage. Ladite maison est louée à bail à raison de $750 par an. Aussi—une négresse bonne cuisinière, domestique de maison, parlant l'anglais et le français. Une jeune négresse de 13 ans, entendant le service de la maison. S'adresser au soussigné rue Baronne, 196. 10janv—15 JEROME TOURNE.

LE soussigné, propriétaire de la marque bien connue de SEVILLANA, informe le public qu'à l'avenir cette qualité de cigares aura, en outre de l'ancienne étiquette imprimée en trois couleurs, LEGITIMA SEVILLANA. JOSE TORTEA. A vendre chez W. H. SIMMONS, 10jan 31, rue Gravier.

Changement de domicile. LE Dr. J. U. LANDREAUX a transporté son domicile à la rue Conti, ENTRE DAUPHINE ET BOURBON, en face de l'institution Boyer & Siret. 10 jan

E. CLAUDE & REBOUTE, Miroitiers, Encoignure ORLÉANS ET TRÊME. REPOLISSENT les vieilles glaces et les remettent à neufs, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprennent tout ce qui concerne leur partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix. 10 janv—1an

ON demande une femme française, d'un âge mûr, pour tenir un ménage et prendre soin de quatre enfans. S'adresser rue Royale No 210, encoignure Place St-Antoine. 10 janv

A VENDRE en débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, [illegible] 300 caisses absynthe suisse, 300 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac, [illegible] vin Montferrand. DUBUCH F. 10jan [illegible] rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

[illegible] Fco DE [illegible] & Co. [illegible] Commune.

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nlle-Orléans, 6 janvier 1849. L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 22 janvier, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M. R. H. DAVIS, 6janv Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 1 janvier 1849. LES Actionnaires de cette Institution sont informés que l'élection annuelle pour trois Directeurs, sera tenue le lundi 5 février prochain, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Par ordre M. MURSON, 1jan—2mos—15fev Caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. Nlle-Orléans, 2 janvier 1849. CONFORMEMENT à la troisième section d'un acte de la Législature, approuvé le 6 avril 1847, intitulé "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des bons de l'Etat émis en faveur des Banques hypothécaires," les actionnaires de cette institution sont notifiés qu'une assemblée aura lieu à la maison de Banque, lundi 5 février prochain, de 9 heures A. M. à 2 P. M. à l'effet d'élire trois Directeurs pour servir pendant l'année courante. A. MORPHY, 3janv—30 Président.

ASILE POYDRAS. L'ASSEMBLÉE annuelle des Souscripteurs à la Société des Orphelines, aura lieu mardi 16 courant, entre midi et 2 heures, à l'Asile de la rue Poydras, afin d'élire des Directeurs pour l'année courante. 6jan

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 9 janvier 1849. L'ELECTION annuelle par les actionnaires de six directeurs de cette institution aura lieu lundi, le 5 février prochain, à la maison de banque, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M. FREDERIC FRY, 10 janv—t. l. j. Caissier.

Compagnie d'Assurances des Négocians, Nlle-Orléans, 9 janvier 1849. A UNE élection tenue ce jour, les personnes dont les noms suivent, ont été nommées directeurs de l'institution pour l'année 1849: John Pemberton, B. O. Vignaud, P. Maspero, P. Poutz, L. Hermann, C. Toledano, Levi Peirce. Et à une assemblée de la direction, M. John Pemberton a été ré-élu président et M. A. Schreiber, secrétaire. A. SCHREIBER, 10 janv— Secrétaire.

LE Dr. D. LAUREAL, médecin de la Faculté de Paris, nouvellement arrivé de la Guadeloupe, a établi son domicile encoignure Conti et Dauphine, Nouvelle-Orléans. 30 dec—1m

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public, qu'il a établi son domicile, Rue du Canal, No. 77. On le trouvera tous les jours chez lui de midi à 2 heures P. M. 27dec—1m

Aux Planteurs Sucriers. CHAUDIÈRES EN FONTE ET FER BATTU de toutes dimensions, en magasin et à vendre par J. Y. DE EGANA, 12janv 47, Bienville

SACS EN PITRE.—150 balles et 100 paquets de 2 1/2 boisseaux, 2,500 sacs de seconde main, à vendre par C. J. WHEELER, 12janv 5, Bank Place.

SEL—1000 sacs sel des Iles Turques, à vendre par C. J. WHEELER, 4janv 5, Bank Place.

Renseignements demandés. ADOLPHE DUCOS arrivant de France désirerait savoir la demeure actuelle de son frère JEAN DUCOS, autrefois employé sur une habitation de la Rivière Rouge. Les personnes qui pourraient lui donner des renseignements sur le dit J. P. Ducos lui rendront service. S'adresser à ADOLPHE DUCOS, No 2, chez M. Duprat sur la Levée, 3e Mun. 4 janv—8f

Magasin d'Habillements en gros et en détail. THOMAS C. PAYAN & Co. No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans. Manufacture de Crane, Payan & Co. No 133, rue Market Newark, New Jersey. ONT constamment en mains un grand et magnifique assortiment d'habillements fins et communs faits à la dernière mode, et préparés expressément pour ce marché par des ouvriers expérimentés. Les marchandises ont toujours satisfait les acheteurs. 30 dec—V&C

Café, Billards et Grocerie. *Pour cause de départ.* LE propriétaire du CAFÉ, BILLARD et GROCERIE, situé encoignure Royale et Dumaine, offre à vendre le dit établissement. S'adresser sur les lieux. 1er janv

Demande de Pensionnaire. ON demande un monsieur qui désirerait prendre pension dans une maison française, bien tenue, située dans le carré de la ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 6 jan—1m

AVIS DE SOCIÉTÉ. LE soussigné vient d'associer à ses affaires Denis D. Royle et continuera comme par le passé la commission sous la raison de H. A. NORCROSS & CO. 3 janv H. A. NORCROSS.

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle Orléans pour tout ce qui concerne sa profession. S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs [illegible], CARTIER, LABATUT, BARBE, DELERY, LAMBERT, BEUGNOT, BARET, TURPIN, Et à M. P. SOULÉ. Sa demeure est rue Tremé, No 184, entre St Pierre et Orléans. 29 dec—4m

WM. L. BURGESS & CO., *Commissionnaires Expéditeurs,* No. 11, Front-Levée, Nouvelle Orléans. 4 jan

Remède contre le Choléra. TEINTURE DE GUACO. A vendre rue du Quartier, No. 74, entre Condé et Royale par A. E. PARRY. La manière de s'en servir est sur l'étiquette. 23 dec—30

AVIS AUX DAMES. LE soussigné vient d'ouvrir un magnifique assortiment de robes, pour présents de nouvelle année: Merinos, cachemire, mousseline laine. Soieries noires et de couleur de [illegible] à $1 30. Parfumerie et articles de fantaisie. Sacs de velours, bourses, ombrelles. Broderies de toutes sortes, &c., &c. J. M. ABRAMS, 27 dec Encog. Bourbon et Bienville.

PIANOS SYSTÈME ZERGER.

FABRIQUÉS PAR PLEYEL *Tout exprès pour la Louisiane.*

PIANOS OCTAVIANS

NOUVELLE INVENTION

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES De Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose.

PIANOS DROITS PICOLOS, DE ERARD ET PLEYEL. A cordes obliques, grand patron, à sept octaves, à jarrets sculptés.

PRIX D'ENCAN: Pour clore une facture,—Pianos système en fer perfectionné, et pianos de H. Herz.—Plusieurs pianos carrés d'occasion. Echange de pianos, accord et réparation. 292, RUE ROYALE, Entre Saint-Philippe et Ursulines. 4 dec—3m A. PERIER.

PIANOS Des Fabriques de HENRY HERZ & IGNACE PLEYEL, &c.—PARIS. Grand Pianos de T. Gilbert & Co. et Piano Harmonium de la même Fabrique. Un magnifique Piano en bois-rose, fabriqué par Lem. Gilbert, ainsi qu'un assortiment de 20 à 30 Pianos Forte, des meilleures manufactures des Etats Unis, à vendre à très bas prix. Le Public est invité à venir visiter ces instruments avant d'acheter ailleurs. MAYO, Md. de Musique, 10jan—6 5, rue Camp, à 3 portes de la rue Canal.

AVIS. LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J. D. ALLOYON est dissoute d'un commun accord. J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de sa fabrique (système en fer) ainsi que ceux des maisons PLEYEL & ERARD à son nouveau domicile rue Conti 47, vis à vis de son ancienne demeure. Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

REFLEXIONS SUR LA CAMPAGNE DU Général Andrew JACKSON, *En Louisiane en 1814-15* PAR BERNARD MARIGNY, Né à la Nouvelle-Orléans en 1785. 1 vol. petit in 8o. Prix....50 cents. En vente à la librairie de VOR. HEBERT, 20 déc—1m 149, rue de Chartres.

LE soussigné offre à vendre, en débarquement des navires Orozimbo, Hannah Thornton, Mount Washington: 250 barriques Montferrant. 20 do Barsac. 100 caisses Lafitte. 100 do Leoville. 100 do Margaux. 50 do St Emilion. 15 quarts Cognac Moreau & fils. 10 do do Pinet Castillon, supérieur. EN MAGASIN: 150 barriques vins fins de premiers crûs. 200 caisses do do. 40 do très vieux Madère. 100 paniers Champagne Bocal Grappe. 30 caisses fruits à l'eau-de-vie. 100 paniers huile d'olive. 100 caisses absinthe suisse. 20 pipes vin de Catalogne. 10 quarts Sherry. 20 do Madère et Porto. 15jan P. LONGIS, 116, rue Royale.

Drogues et Médicaments récemment reçus et à vendre. [illegible]